

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 28/02/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 28/02/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 28/02/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20250224-2025FEV24_059-DE
	4.1.1 4.2.1	Personnel titulaires / ou contractuels Création de postes au tableau des effectifs

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

10

Séance Publique ordinaire du **24 février 2025**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 14 février 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mme Muriel AVID, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Sylvie COLAS  
Mme Sylvie COUDERC  
Mme Laurianne DUCASSÉ  
M. André GALOIX  
M. Frank GOBBATO  
Mme Françoise LACAPERRE  
M. François-Xavier ROUX

**Ont donné procuration :**

Mme Sylvie COUDERC à Mme Sylvie ACHÉ  
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE  
M. André GALOIX à Mme Christiane PREVITALI  
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE  
M. François-Xavier ROUX à M. Xavier BALLENGHIEN

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire :** M. Ghislain de FLAUJAC

**Objet :** Création d'un emploi permanent de chargé d'accueil pour les musées  
Modification du tableau des emplois du personnel communal

**RAPPORTEUR :** Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif de fonctionnement des services de la Commune. Le dernier tableau fixant les emplois de la collectivité a été adopté par le Conseil municipal lors de sa séance du 16 septembre 2024.

Afin d'assurer l'accueil et la promotion des musées de la Ville en lien avec la Conservation départementale du patrimoine et des musées, il conviendrait de créer un poste d'adjoint du patrimoine permanent à pourvoir par un fonctionnaire.

Dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> ou 6<sup>ème</sup> du code général de la fonction publique, il conviendrait d'autoriser le Maire à recruter un agent contractuel à durée déterminée sur ce poste.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide

- de créer un emploi permanent sur un grade du cadre d'emploi des Adjointes du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de chargé de l'accueil et de la promotion des musées de la Ville, poste à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.
- d'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel à durée déterminée, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, sur la base d'un niveau de rémunération au plus égal au maximum terminal de la grille indiciaire du grade d'Adjoint du patrimoine, et en fonction du diplôme et/ou l'expérience professionnelle de l'agent recruté.
- d'adopter le tableau des emplois du personnel communal intégrant cette création de poste, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

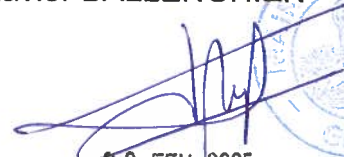
La dépense correspondante sera inscrite au Budget 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,  
Ghislain DE FLAUJAC



Le Maire,  
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 28 FEV. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

**Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 28 FEV. 2025**